



Plainte contre un Doyen

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 5 avril 2003

Peut-on porter plainte seul contre un doyen d'université ?

Réponse :

Oui, vous pouvez déposer une plainte devant le procureur de la République. Si vous voulez avoir un minimum de chance de ne pas la voir classée sans suite, il faut qu'elle repose sur des faits indiscutables et prouvés.

Si vous souhaitez attaquer une décision, mieux vaut utiliser le recours hiérarchique.

Les autres juridictions, administratives ou pénales, sont accessibles mais avec l'aide, requise ou conseillée, d'un avocat. Cordialement GA DNF